



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 34600

Texte de la question

M. Michel Terrot souhaite connaître de M. le ministre de l'intérieur le nombre d'adjoints de sécurité recrutés depuis 1997 et, parmi ces derniers, le nombre de bacheliers (ou possédant un niveau supérieur au baccalauréat).

Texte de la réponse

Le recrutement des adjoints de sécurité, qui a débuté en novembre 1997, est intervenu en application de l'article 10 de la loi du 16 octobre 1997 relative au développement d'activités pour l'emploi des jeunes, qui a modifié, en y ajoutant un article 36, la loi du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité. A la date du 1er décembre 1999, le nombre d'adjoints de sécurité recrutés depuis 1997 et incorporés en école s'élève à 15 162. Ce nombre devrait passer à 16 550 au 31 décembre 1999. La répartition des candidats par niveaux de formation, en 1999, est la suivante : 3 % ont un niveau licence ou maîtrise ; 12 % - le niveau DEUG, BTS ou DUT ; 46 % - le niveau baccalauréat (ce taux augmente légèrement) ; 35 % - le niveau CAP-BEP ; 4 % n'ont aucun niveau au-delà de la scolarité obligatoire.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34600

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 1999, page 5330

Réponse publiée le : 31 janvier 2000, page 728